



Bridge « cantilever » et bridge collé

Le bridge « cantilever » et le bridge collé sont des alternatives aux bridges classiques dans le cadre du remplacement d'une dent.

QU'EST-CE QU'UN BRIDGE ?

Un bridge est une prothèse fixe qui vise à remplacer une ou plusieurs dents manquantes. Dans sa forme conventionnelle « dento-portée », les dents supports (appelées piliers) sont préparées pour recevoir le bridge. Cette technique nécessite de tailler les dents adjacentes, et parfois de les dévitaliser.

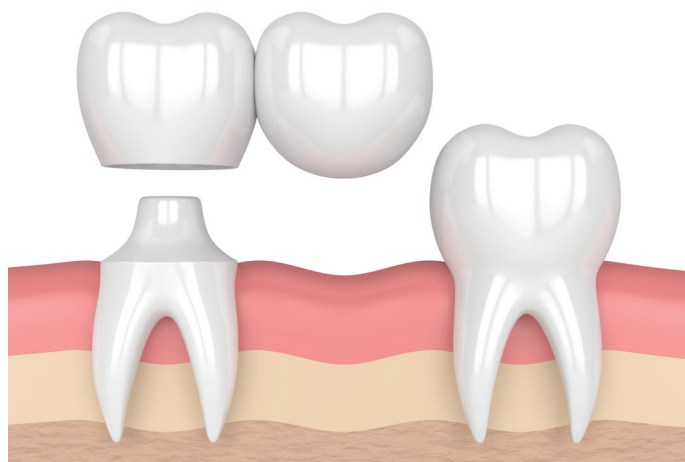
« Lorsqu'il manque une ou plusieurs dents, elles peuvent être remplacées par un bridge fixé aux dents voisines. »



QUELLES ALTERNATIVES AUX BRIDGES CONVENTIONNELS ?

D'autres types de bridges existent pour conserver l'intégrité des dents adjacentes.

- > Le bridge en extension dit « cantilever » : l'élément remplaçant la dent manquante est en « extension », c'est-à-dire qu'il ne prend pas appui sur les deux dents adjacentes. Retenu et soutenu seulement d'un côté, il est en « porte-à-faux » (cantilever en anglais).
- > Le bridge collé : l'élément remplaçant la dent manquante est collé sur les faces intérieures des dents adjacentes (piliers) grâce à deux ailettes métalliques.
- > Le bridge collé et en extension : il présente les caractéristiques des bridges cantilever et des bridges collés. C'est-à-dire que le bridge est collé sur la face linguale d'une dent bordant l'édentement grâce à une seule ailette et avec un intermédiaire en extension.



AVANTAGES

- > L'intérêt principal de ces techniques dans le traitement de l'édentement unitaire est leur caractère non-invasif.
- > Leur rapidité de mise en place, par rapport à un implant ou à un bridge conventionnel dont le suivi est plus long et la réalisation plus complexe, est également à prendre en compte.
- > De plus, avec l'évolution des matériaux et des techniques de collage, ces bridges représentent une solution de choix compte tenu de leur durabilité et de la possibilité d'une réintervention éventuelle.
- > Ils sont également une alternative possible à l'implantologie lorsque celle-ci est contre-indiquée.
- > Ce type de bridge est désormais partiellement pris en charge par l'Assurance Maladie.

À SAVOIR

Ce choix est indiqué **chez les personnes présentant un édentement unitaire avec des dents adjacentes saines ou peu abîmées**, ceci dans un but de préservation tissulaire.

Selon le contexte clinique, **un choix thérapeutique adapté** à votre cas vous sera proposé par votre chirurgien-dentiste.